

0800 200 211
PLUS D'INFORMATIONS (APPEL GRATUIT)

- ▶ Interception des courriers indésirables
- ▶ Fini le triage des E-mails inutiles et indésirables
- ▶ Identifie le spam en contrant les dernières techniques utilisées par les spammeurs ;
- ▶ Filtre tous les messages entrants à la recherche des virus et vers connus ;
- ▶ Contrôle les pièces jointes.

NOS FILIALES :

Lausanne :

VTX Services SA
Av. de Lavaux 101
1009 PULLY
Fax 021/721.11.12

Genève :

VTX Editel SA
Av. des Morgines 12
1213 Petit-Lancy
Fax 022/879.84.09

VTX Deckpoint
(DP Services SA)

Rue Eugène Marziano 15
1227 Les Acacias
Fax 0848/481 15 17

Sion :

Omedia VTX SA
Rue de l'Industrie 54
1950 Sion
Fax 027/327.75.96

Zürich :

VTX Network Solutions AG
Hohlstrasse 536
8048 Zürich
Fax 044/437 86 79

Bâle :

VTX Datacomm AG
St. Alban-Anlage 44
4052 Bâle
Fax 061/561 11 10

Neuchâtel :

Arcantel SA
Rue Jaquet-Droz 1
2002 Neuchâtel
Fax 032/720 57 51

VTX Mail Filter - Silver

VTX Mail Filter, la solution professionnelle 3 en 1 pour vos adresses E-mail !

▶ VTX MAIL FILTER, LE FILTRAGE TANT ATTENDU

De nos jours, aucune adresse E-mail n'est à l'abri du spam ou de virus !

Ce phénomène génère-t-il une part de plus en plus importante de votre trafic Internet sur votre connexion ? Ou pire, vous fait-il perdre du temps pour trier les E-mails utiles des E-mails indésirables ?

VTX a mis au point une solution de filtrage éprouvée appelée VTX Mail Filter. Avant même le téléchargement de vos E-mails sur votre ordinateur, chaque E-mail contenu dans votre boîte aux lettres est analysé à la recherche de : SPAMS, VIRUS CONNUS et CONTENUS DANGEREUX.

▶ AVANTAGES DE LA SOLUTION

Le principe de filtrage de VTX Mail Filter est simple et efficace :

- AUCUN logiciel d'installation ;
- AUCUN paramètre à modifier ;
- AUCUNE configuration à faire sur votre ordinateur ou sur votre réseau informatique.

La solution VTX Mail Filter offre des performances sécurité à 3 niveaux :

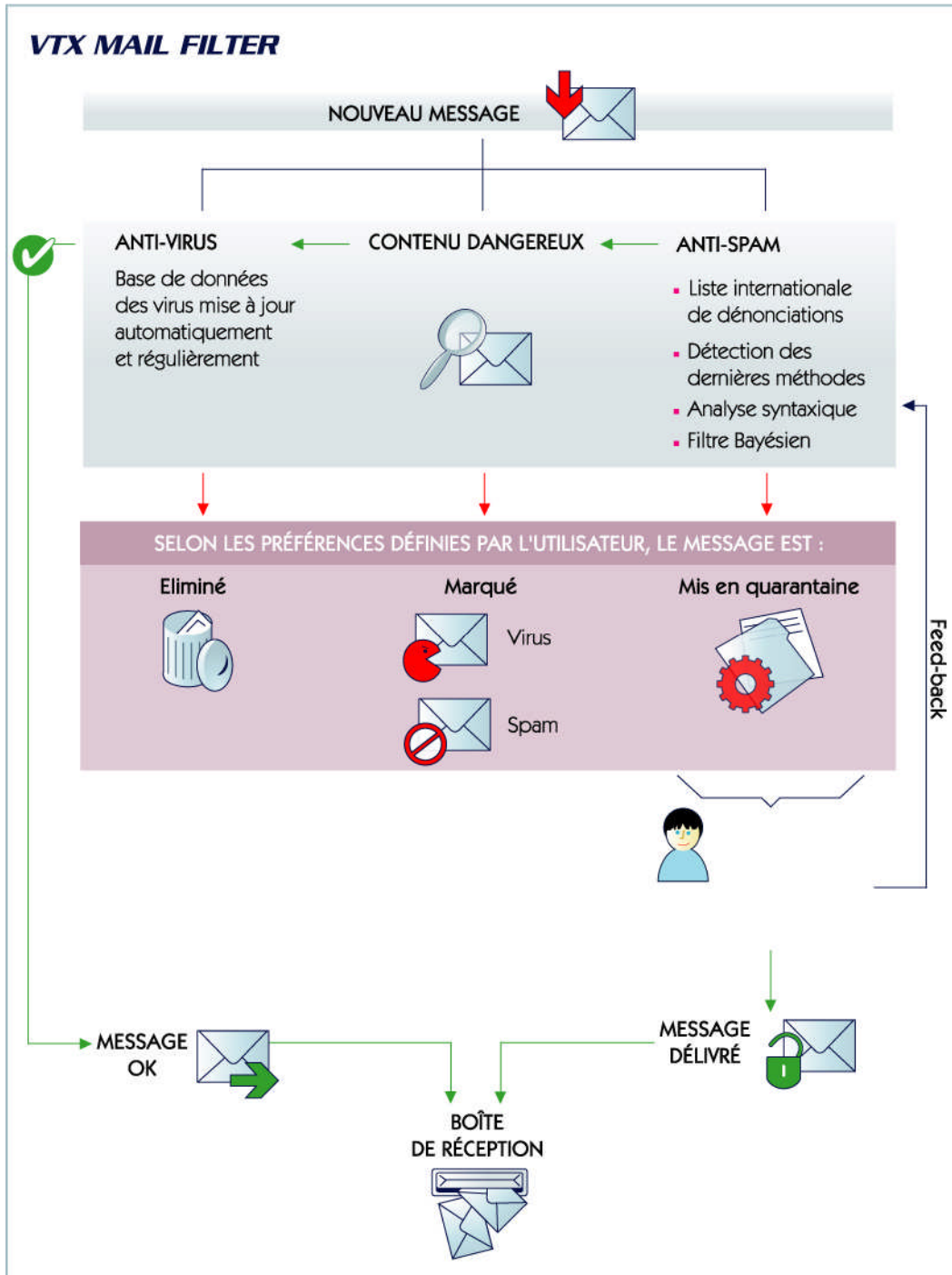
- **anti-spam** : identifie le spam en utilisant les dernières techniques de détection utilisées par les spammeurs ;
- **antivirus** : filtre tous les messages entrants à la recherche des virus et vers connus grâce à des mises à jour antivirus automatiques et régulières ;
- **détection de contenus dangereux** des pièces jointes.

Outre ces trois bonnes raisons d'opter pour VTX Mail Filter, cette solution offre une interface Web disponible depuis votre VTX kiosk permettant de :

- consulter/libérer ou de supprimer les E-mails retenus comme spam (quarantaine) ;
- choisir l'action du filtre (mise en quarantaine, marquage du message ou élimination) ;
- définir la fréquence des rapports d'activité (journaliers, hebdomadaires, mensuels ou aucun) ;
- protéger les alias de vos adresses E-mail principales.

Grâce à la flexibilité et la fiabilité de la solution VTX Mail Filter, vous seul décidez de l'avenir de vos E-mails !

Schéma de principe



Contrat d'abonnement

Ce contrat est conclu entre :

<input type="checkbox"/> VTX Services SA	<input type="checkbox"/> VTX Editel SA	<input type="checkbox"/> VTX Network Solutions AG
<input type="checkbox"/> VSI SA	<input type="checkbox"/> VTX Omedia SA	<input type="checkbox"/> Arcantel SA
<input type="checkbox"/> Bielstar Sàrl	<input type="checkbox"/> VTX Intellinet AG	<input type="checkbox"/> VTX Datacomm AG
<input type="checkbox"/> VTX Deckpoint (DP Services SA)		

Nommée ci-après le fournisseur et le client :

► COORDONNEES

SOCIETE Raison sociale :

Nombre d'employés : Domaine d'activité :

Représenté par :

Nom : Prénom :

Madame Mademoiselle Monsieur Langue de correspondance : FR DE EN IT

E-mail : Tél. :

(Adresse valide et régulièrement consultée) (Fixe ou mobile - Joignable en journée)

Fonction :

Cette personne sera enregistrée comme **correspondant(e) principal(e)** concernant la/les prestation(s) VTX.
Il est toutefois possible de déclarer d'autres correspondants principaux, administratifs ou techniques ultérieurement.

PRIVE Nom : Prénom :

Madame Mademoiselle Monsieur Langue de correspondance : FR DE EN IT

E-mail : (Adresse valide et régulièrement consultée)

ADRESSE Rue / n° :

NPA : Localité :

Tél. : Fax :

► **SERVICE ANTI-SPAM ET ANTI-VIRUS**

	pour 1 nom de domaine	Prix mensuel / nom de domaine	Prix annuel / nom de domaine
<input type="checkbox"/>	Jusqu'à 25 comptes E-mail	FR. 20.-	FR. 200.-
<input type="checkbox"/>	Jusqu'à 100 comptes E-mail	FR. 50.-	FR. 500.-
<input type="checkbox"/>	Jusqu'à 300 comptes E-mail	FR. 100.-	FR. 1000.-
<input type="checkbox"/>	Jusqu'à 900 comptes E-mail	FR. 200.-	FR. 2000.-
<input type="checkbox"/>	Plus de 900 comptes E-mail		Selon offre

► **FRAIS DE MISE EN SERVICE**

Frais de mise en service : Fr. 50.- (unique) par nom de domaine

► **CHOIX DU NOM DE DOMAINE**

Les prix du service de filtrage des E-mails sont définis pour un nom de domaine et varient selon le nombre de comptes E-mail actifs.

Je possède déjà un nom de domaine et des comptes E-mail actifs sur les serveurs VTX avec ma prestation principale (connexion ou hébergement)

Votre prestation actuelle : ADSL SDSL WLL Dial-up Câble Hébergement

Service à activer sur le nom de domaine suivant :

Noms de domaine supplémentaires : ; ;

Je ne possède pas encore de nom de domaine et de comptes E-mail sur les serveurs VTX ; ma prestation VTX (connexion ou hébergement) m'autorise à utiliser un nom de domaine, je souhaite donc en activer ou en réserver un.

Votre prestation actuelle : ADSL SDSL WLL Dial-up Câble Hébergement

Nom de domaine principal :

_____ A réserver A activer A rapatrier chez VTX

(Pour le rapatriement de votre nom de domaine, veuillez nous retourner l'annexe A jointe en fin de contrat)

Noms de domaine supplémentaires : ; ;

► **DUREE DU CONTRAT**

Contrat d'une année par défaut Contrat de deux années (Fr. 20.- de rabais sur les frais de mise en service)

Contrat de trois années - Frais de mise en service offerts

Mode de facturation : Mensuel Annuel (12 mois au prix de 10)

Tous nos prix sont TVA incluse.

Le mode de facturation est identique au mode de facturation de votre prestation VTX initiale (connexion ou hébergement).

Bon pour accord (J'ai pris connaissance des 5 pages de ce contrat et en accepte les termes des conditions générales)

Lieu/date : Signature :

Recommandé par :

VTX Nom de domaine

Je désire utiliser le(s) nom(s) de domaine suivant(s) chez VTX : _____

▶ RESERVER LE(S) NOM(S) DE DOMAINE

Coordonnées identiques au contrat (n° de client _____)

Nouvelles coordonnées :

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

NPA _____ Ville : _____

N° de tél. : _____ N° de fax : _____

Adresse E-mail : _____

La cotisation pour le(s) nom(s) de domaine vous sera facturée par VTX.

Pour toutes les extensions sauf .ch/.li, la première période est de 2 ans minimum.

Le montant des cotisations peut être consulté sur notre site www.domn.com.

Les frais d'enregistrement sont de Fr. 100.- par nom de domaine.

▶ ACTIVER, RAPATRIER MON/MES NOM(S) DE DOMAINE CHEZ VTX

Je désire rationaliser la gestion de mon/mes noms de domaine et regrouper tous mes services chez VTX ; je paie donc la cotisation annuelle de mon/mes nom(s) de domaine chez VTX.

Le transfert (changement de Registrar) + le renouvellement pour 1 an à

Fr. 20.- par nom de domaine (valable pour les extensions .com/.net/.org/.info/.biz/.name)

Nom du Registrar actuel (ex.: Switch / NetworkSolutions) : _____

Identifiant : _____

Mot de passe : _____

E-mail de contact chez votre Registrar : _____

Je désire uniquement que VTX modifie les serveurs DNS de mon/mes nom(s) de domaine ainsi que le contact technique :

Nom du Registrar (ex.: Switch / NetworkSolutions) : _____

User ID : _____

Password : _____

VTX s'occupe de tout

- des prix attractifs ;
- paiement de vos cotisations par facture ;
- gestion administrative et technique en Suisse.

Lieu & date :

Signature du titulaire du/des nom(s) de domaine susmentionné(s) : _____

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous retourner ce document par fax ou par courrier à la succursale la plus proche :

Lausanne : VTX Services SA - Av. de Lavaux 101 - 1009 Pully - Fax 021/721.11.12

Genève : VTX Editel SA - Av. des Morgines 12 - 1213 Petit-Lancy - Fax 022/879.84.09

Sion : Omedia VTX SA - Rue de l'Industrie 54 - 1950 Sion - Fax 027/327.75.96

Zürich : VTX Network Solutions AG - Hohlstrasse 536 - 8048 Zürich - Fax 044/437.86.79

Bâle : VTX Datacomm AG - St. Alban-Anlage 44 - 4052 Bâle - Fax 061/561.11.10

Description du service

Filtrage des E-mails entrants

La solution professionnelle 3 en 1 pour votre adresse E-mail :

- Anti-spam ;
- Anti-virus ;
- et détection de contenu dangereux.

Fonctionnement

Avant même le téléchargement de vos E-mails sur votre ordinateur, chaque E-mail reçu est contrôlé successivement contre les spams (E-mail non sollicité), les virus connus et les contenus dangereux.

Aucun logiciel à installer, aucun paramètre à modifier ni aucune configuration à faire sur votre ordinateur ou votre réseau informatique.

Vous optimisez la gestion de votre boîte aux lettres et ne perdez plus de temps à faire le tri entre les E-mails utiles et les E-mails indésirables.

3 niveaux de filtres

- Anti-spam – le système de filtrage de VTX combine des algorithmes d'intelligence artificielle, des listes internationales de dénonciation (Blackliste) et des méthodes pour identifier les dernières techniques des spammeurs.
- Anti-virus – VTX filtre tous les messages entrants contre les virus et vers connus grâce à des mises à jour anti-virus automatiques et régulières.
- Détection des pièces jointes aux contenus douteux ou potentiellement dangereux pour mise en quarantaine.

Interface Web

Une interface Web, disponible depuis votre accès client (Kiosk VTX), donne la possibilité à chaque utilisateur de :

- consulter/libérer ou supprimer simplement les E-mails retenus comme spam (quarantaine) ;
- choisir l'action du filtre (mise en quarantaine, marquage du message ou élimination) ;
- définir la fréquence des rapports d'activité (journaliers, hebdomadaires, mensuels ou aucun) ;
- ou encore de regrouper plusieurs comptes E-mails en un seul compte...

Conditions générales

1. Objet du présent contrat

Le fournisseur met à disposition du client un service de filtrage des E-mails entrants. Pour bénéficier de ce service, le client doit héberger son nom de domaine et ses comptes E-mail sur les serveurs VTX.

La connexion Internet ne fait pas partie de ces services.

2. Filtrage des E-mail

- VTX s'efforce de filtrer les E-mails du client et d'éliminer les virus connus ainsi que les messages apparentés à des messages publicitaires non sollicités par le destinataire (appelés SPAM par la suite).

- Les critères permettant de considérer un E-mail comme étant un SPAM sont fortement subjectifs et laissés à l'appréciation de VTX. VTX utilise pour cela des listes et critères de filtrage reconnu internationalement.

- VTX garantit que plus de 90% des SPAM et des Virus connus sont filtrés par son système. Seuls les E-mails en caractères latins sont filtrés selon des critères contextuels.

- VTX n'est aucunement responsable des conséquences d'un E-mail n'ayant pas été considéré comme infecté par un virus ou comme un SPAM publicitaire par son filtre. Aucune poursuite ne peut être entreprise contre VTX suite à un problème de ce type.

- VTX ne peut pas être tenu pour responsable de la perte d'un E-mail au travers de son filtre et aucun dédommagement ne pourra être exigé pour un tel motif.

- Périodiquement, ou sur demande de l'abonné, une liste des E-mails en quarantaine de type SPAM lui est adressée automatiquement par E-mail. Sans demande de l'abonné pour la récupération d'un E-mail dans les 15 jours, les E-mails en quarantaine sont détruits sans aucune possibilité de récupération.

- L'utilisation d'un filtre de ce type entraîne inévitablement un délai supplémentaire dans l'acheminement d'un E-mail. VTX s'efforce de maintenir ce délai le plus court possible, mais en aucun cas VTX ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de ce délai.

- VTX supprime immédiatement et automatiquement les messages contenant des virus. Ces messages ne sont donc pas récupérables.

- Les contenus dangereux filtrés génèrent une notification vers le destinataire, le contenu dangereux est supprimé et un attachement expliquant la raison du filtrage est joint au message original ; un déblocage est possible sur demande. Pour cela un délai moyen de 72 heures est nécessaire (délai non garanti).

3. Confidentialité

VTX garantit un traitement strictement confidentiel des E-mails et qu'aucune utilisation abusive ne sera faite ni des adresses E-mail ni des contenus des messages, en particulier, en vertu de la loi sur la protection des données (LPD), la divulgation à toute personne des adresses et des contenus est exclue, sans l'ordre formel d'un juge d'instruction compétent.

4. Mise en œuvre

A moins d'un avis contraire mentionné par écrit, le délai de mise en service est estimé entre 2 et 5 jours ouvrables dès réception du contrat accompagné de toutes les informations nécessaires. La tenue de ce délai implique que le nom de domaine soit hébergé sur les serveurs DNS VTX et que VTX puisse faire les modifications de routage nécessaires.

Si le nom de domaine se trouve chez un autre prestataire le client doit faire le nécessaire pour que le DNS soit modifié.

5. Assistance

Le fournisseur propose un service de support sur un numéro au tarif local. (pendant les heures de bureau).

6. Responsabilité du fournisseur

Le client accepte que, malgré l'automatisation forte du logiciel et la qualité de filtrage déployé, certains E-mail ne soient pas filtrés.

En aucun cas le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de la perte de données, de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau.

Les données stockées sur les serveurs (logs de connexion) restent la propriété du client. Le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les fichiers logs d'un client ou les transmettre à des tiers.

7. Durée et résiliation

7.1 Définitions

L'engagement du client prend effet à la signature du contrat. La date de mise en service est celle d'envoi des paramètres d'activation. Cette date marque le début de la prestation.

7.2 Facturation

La facturation débute le 1er du mois pour une mise en service réalisée avant le 07 du mois en cours.

La facturation débute le 1er du mois suivant pour une mise en service réalisée après le 07 du mois en cours.

La première facture sera calculée au « prorata temporis » jusque la prochaine facturation de votre prestation principale VTX (accès Internet ou hébergement).

Par la suite, la prestation sera facturée simultanément avec cette prestation principale.

7.3 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'une année minimum à moins qu'une autre durée ne soit expressément prévue dans le contrat; il est renouvelable d'année en année pour une période d'une année complète par tacite reconduction sauf résiliation écrite par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de mise en service.

7.4 Résiliation par le client

En cas de résiliation anticipée, le client devra s'acquitter des frais de résiliation anticipée facturés par VTX, définis comme suit : le client doit payer l'intégralité de la cotisation de la période annuelle en cours.

7.5 Résiliation par le fournisseur

Le fournisseur peut, en cas d'utilisation abusive, supprimer les comptes de sauvegarde sans préavis ni dédommagement. Le client répond envers le fournisseur des dommages causés par la violation de dispositions contractuelles susmentionnées.

Nul ne peut bénéficier du service VTX Spam and Virus Filter sans avoir souscrit un contrat d'accès Internet VTX ou s'être acquitté de l'abonnement de base. En cas de résiliation de la prestation principale (accès Internet ou hébergement), le client devra s'acquitter des frais d'abonnement de base pour continuer à bénéficier de la prestation VTX Spam and Virus Filter ; dans le cas contraire, le fournisseur peut interrompre le service VTX Spam and Virus Filter.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services et ainsi effacer les données stockées. Les frais inhérents à la remise en route des comptes seront facturés au client.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier ses tarifs moyennant un préavis de 2 mois, donné sous la forme qui lui semblera opportune. Les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées. Les parties conviennent que VTX peut de plein droit modifier son service sans autre formalité que de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

7. Informations

Le fournisseur se réserve le droit de tenir informé le client de ses nouveaux services ou produits par courrier postal ou électronique.

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que le FOR JURIDIQUE EXCLUSIF est à Pully et soumettent leur contestation à l'application du droit suisse.

Décembre 2006